

du Chapitre, le deuxième jeudi de chaque mois, il prie les Jélerins de vouloir bien ne pas se présenter au Sanctuaire de St-Anne ce jour là, s'ils veulent s'y adresser à un prêtre. Du reste M. le Chanoine, tous les autres jours du mois, sera là pour accueillir ceux que leur piété amènera aux pieds de sainte Anne.

A NOS ABONNÉS.

Une chose digne de remarque, c'est que dans la plupart des lettres d'action de grâces qui nous viennent, on lit : " J'avais promis, si sainte Anne m'obtenait cette faveur, de m'abonner au *Messager*," ou au moins : " J'avais promis de faire publier ma guérison dans le *Messager*." Il paraît donc certain que sainte Anne affectionne cette modeste publication, qui a pour but de faire connaître ses bienfaits, et qui du reste est riche de trésors spirituels. Tous les abonnés en effet, ont part à deux messes par semaine, qui sont dites à leur intention. Il se dit de plus une messe par mois pour tous les défunts, que les abonnés ont l'intention de recommander. Mais il y a une condition à remplir pour avoir part à ces avantages spirituels, sans quoi on s'en trouve privé : c'est qu'il faut avoir payé son abonnement d'avance. Qu'on veuille donc bien le remarquer, afin de ne pas perdre les fruits de 116 messes par années. Ces paiements se font consciencieusement, mais il arrive parfois qu'ils se font trop tard pour être profitables à un certain nombre d'abonnés, qui oublient involontairement cette condition du paiement d'avance,
